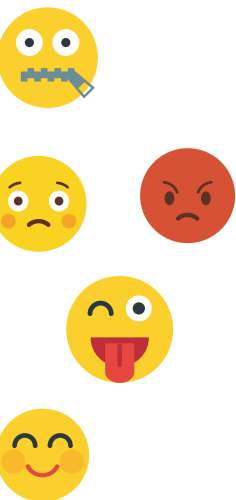


Amuse-toi !	Je me sens encouragé dans mes efforts	1
	Le règlement et les personnes sont respectés	2
	Je me sens libre de poser des questions	3
	Mon sport est adapté	4
	Je donne mon accord pour qu'on me touche	5
	Je suis respecté dans mon intimité	6
	Je suis respecté pour mes choix sexuels	7
Non tu n'es pas seul, tu peux en parler	Des gens parlent sur moi	8
	Je dois me changer devant les autres	9
	Des personnes entrent dans les vestiaires	10
	On m'aide sans que je demande	11
	Je reçois des messages méchants sur mon téléphone	12
Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnelles peuvent t'aider	Je reste seul à la fin de l'entraînement	13
	Je me sens harcelé, je suis angoissé	14
	Je reçois des messages violents sur internet	15
	Des personnes montrent des photos de mon corps	16
	On me prive d'un traitement médical ou d'un équipement	17
	Mes parties intimes sont touchées	18
	Une personne m'oblige à la toucher	19
	On me fait du chantage pour que je garde le secret	20

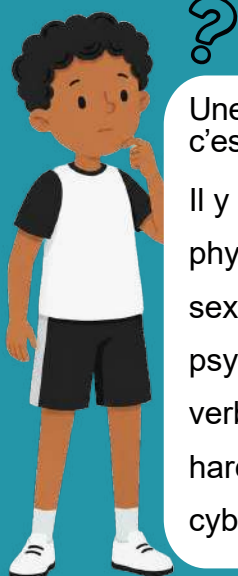
Je regarde comment je me sens

Le Réglo'Sport est un outil. Il m'aide à comprendre
 ● si je vais bien
 ● si je vais mal
 ● si je suis en danger



Créé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

C'est quoi la violence dans le sport ?



Une violence c'est quand on me fait du mal.

Il y a plusieurs violences :

physiques
sexuelles
psychologiques
verbales
harcèlement
cyberviolences



Je peux aussi me renseigner sur le site : www.association-cvm.org



Ma parole est importante



Je ne suis pas seul.
Des professionnels peuvent m'aider à trouver des solutions.

Si on est violent avec moi, si on est violent avec quelqu'un d'autre,

je peux écrire à :

- signal-sports@sports.gouv.fr
- au SDJES

C'est le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



CVM - JUILLET 2026

Contre les Violences sur Mineurs

Soutenu par

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté Égalité Fraternité



Violences dans le sport

DES PROFESSIONNELLS PEUVENT M'AIDER



1



Je peux appeler des professionnels pour m'aider

Les numéros utiles

J'appelle le **119** si j'ai un doute ou si je suis en danger.
Le site internet du **119** est allo119.gouv.fr



J'appelle le **3018** pour les violences sur internet.
Le site internet du 3018 est 3018.fr



J'envoie un SMS au **114**.
C'est pour les personnes sourdes ou qui ont du mal à parler.



J'appelle les policiers ou les gendarmes
Les policiers m'écoutent.
Ils cherchent qui a fait la violence.



La cellule Signal-sports et le SDJES

C'est le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
Le SDJES m'écoute et fait vite une enquête pour protéger les sportifs.



Les associations d'aide aux victimes
Les associations m'aident dans mes démarches.
Elles me donnent des informations sur mes droits.



Les professionnels de la santé et les éducateurs

Par exemple le médecin, l'assistante sociale ou l'éducateur peuvent m'écouter, me soigner, m'aider.



En cas de violences, j'ai le droit d'être aidé, accompagné et protégé.

2



La cellule Signal-sports et le SDJES c'est quoi ?

Signal-sports est un site internet pour parler des violences dans le sport.



Si je suis victime de violence, ou si je vois une personne victime de violence, je peux écrire à Signal-sports. Signal-sports va demander au SDJES de faire une enquête.



Le SDJES est un service qui aide dans le sport. SDJES veut dire service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



Que fait le SDJES ?

Les professionnels du SDJES peuvent :

- m'écouter
- faire une enquête
- chercher s'il y a d'autres victimes
- vérifier si les entraîneurs se comportent bien avec les jeunes.



Quelles décisions prend le SDJES ?

Les professionnels du SDJES protègent les sportifs.
Ils peuvent prendre des décisions rapides, par exemple :

- empêcher une personne dangereuse de rester dans le club
- fermer le club.



Le SDJES peut :

- prendre une décision tout de suite
- ou attendre la fin de l'enquête.



3



Être écouté par le SDJES



Je suis un enfant, un adolescent ou un adulte, j'ai le droit de parler pendant l'enquête.

Je peux parler dans les bureaux du SDJES.



Je peux

- dire mes besoins pour que le rendez vous se passe bien, par exemple demander une pause
- choisir une personne pour m'accompagner
- demander des informations sur les aides.

Je peux apporter des preuves, par exemple :

- un document écrit
- un enregistrement
- une capture d'écran



Pour contacter la cellule Signal-sports je peux envoyer un email à :

signal-sports@sports.gouv.fr



Je peux aussi contacter le SDJES proche de chez moi :